



Accident de travail sans contrat de travail ni numero pro btp

Par **pepe1985**, le 11/03/2015 à 07:38

Je viens de commencer à travailler pour un jour de la société 2 Mars 2015 et a eu un accident, mais ne ont toujours pas de contrat de travail ou le numéro d'assurance Pro BTP, avoir le rôle de l'application dans URSSAF avec le nombre de fichier, mais maintenant je ne sais pas quoi faire ... peut me donner une idée de ce qu'il faut faire ??? merci

Par **P.M.**, le 11/03/2015 à 08:58

Bonjour,

Votre message est difficilement compréhensible, sans contrat de travail écrit, vous êtes en CDI, sans période d'essai...

Ce n'est pas parce que vous n'avez pas encore de numéro d'immatriculation à la prévoyance que l'employeur ne vous a pas déclaré...

Je vous conseillerais, en cas de difficultés, de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Conseiller PROBTP**, le 11/03/2015 à 14:27

Bonjour,

Je suis conseiller chez PRO BTP. Afin que nous puissions vérifier que vous êtes bien affilié chez nous et, si oui, vous indiquer la marche à suivre, pourriez-vous m'envoyer votre nom et vos coordonnées à l'adresse s.paturel@probtp.com ?

Merci d'avance.

Très cordialement,

Sébastien Paturel
Conseiller PRO BTP